

# La Commission européenne a ouvert une enquête à la suite des tables rondes du ministère sur la crise de l'élevage.

Nouveau coup dur pour l'élevage français. Cette fois, c'est la Commission européenne qui réclame des comptes. Selon nos informations, à la suite des multiples tables rondes organisées en 2015 par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour tenter de trouver des solutions à la très grave crise de l'élevage, l'exécutif bruxellois a ouvert une enquête sur « des comportements anticoncurrentiels allégués » des acteurs des filières porcine, bovine et laitière françaises. « Selon les informations dont elle dispose, les comportements des organisations professionnelles telles que la FNSEA, JA ou Coop de France, ainsi que toutes les autres entreprises du secteur pourraient constituer des infractions à l'article 101 du TFUE, du fait de la conclusion d'un ou de plusieurs accords sur les prix et restrictions sur les importations », indique la notification de la Commission. L'article 101 interdit de « fixer de façon directe ou indirecte les prix et les conditions de transaction », de « limiter la production, les débouchés, les investissements... », de « répartir les marchés ou les approvisionnements », etc.

Tous les participants aux tables rondes, des syndicats aux enseignes de distribution en passant par les entreprises (coopératives ou privées) sont sommés de répondre à la Commission d'ici à mi-février. Ils doivent fournir les agendas des rencontres, le nom des participants aux discussions, les documents soumis lors des réunions, les notes prises, les comptes rendus et les communications qu'ils en ont faits.

## Vive inquiétude

L'affaire a fait l'effet d'une bombe dans les milieux concernés, qui ne s'attendaient pas à une telle mise en cause à la suite de tables rondes organisées par le gouvernement. L'inquiétude est d'autant plus vive que, si l'enquête aboutit, elle peut donner lieu à des amendes extrêmement lourdes : elles sont fonction du [chiffre d'affaires](#). Dans le cas de la FNSEA, c'est l'addition des chiffres d'affaires des agriculteurs adhérents qui sert de base ! Interrogée par « Les Echos », la FNSEA s'est dite « prête à coopérer ». Son président, Xavier Beulin, se défend d'avoir jamais « annoncé un prix sur lequel les entreprises ou la distribution se seraient engagées. Cela m'a d'ailleurs valu moult invectives et projectiles de la part des agriculteurs lors de mes déplacements sur le terrain, souligne-t-il. En revanche, mon rôle est de demander et d'obtenir des moyens d'améliorer les revenus des exploitants ». D'autant, déplore-t-il, que « les outils de gestion des marchés européens en cas de crise ont pratiquement disparu ».

Plusieurs autres pays membres ont d'ailleurs pris des mesures nationales pour faire face aux graves difficultés de leurs éleveurs. Ainsi, la Belgique a créé un fonds financier temporaire, alimenté à hauteur de 92 millions d'euros par les entreprises et la distribution, pour secourir les producteurs de lait. L'Allemagne a elle aussi ouvert un fonds pour les éleveurs, doté de 100 millions d'euros par an pour des motifs de bien-être animal. Aux Pays-Bas, le géant coopératif FrieslandCampina verse une prime à tout éleveur réduisant sa production de lait. L'enquête de la Commission européenne pourrait durer, comme souvent dans ce genre de procédure, près de deux ans. **Marie-Josée Cougard, Les Echos**